



Monsieur Nordine Hachemi  
Président Directeur Général  
KAUFMAN & BROAD S.A.  
127, avenue Charles de Gaulle  
Neuilly-Sur-Seine

Paris-La Défense, le 5 mars 2021

Monsieur,

Nous vous confirmons que notre société accepterait le renouvellement de nos fonctions de commissaire aux comptes titulaire de votre société si celui-ci est ratifié par lors de la prochaine assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de commerce, nous vous informons de notre appartenance au réseau international EY. Nous vous précisons que nous ne faisons l'objet d'aucune interdiction temporaire et que nous respectons les incompatibilités ou interdictions prévues par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée ratifiant notre renouvellement et un extrait K-BIS de moins de 3 mois de la société afin de compléter nos dossiers.

Nous vous informons également que :

Le montant des honoraires au titre de notre mission de commissariat aux comptes pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, s'élève à 130 000 euros hors taxes.

Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires perçus par notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes, fournis à votre société ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elles, au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, s'élèvent à 3 000 Euros pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020.

La nature de ces services est décrite ci-après :

- Attestation relative à la créance détenue sur la société Azur Promotel par la S.C.I. Marseille 9<sup>ème</sup> - Boulevard de la Fabrique
- Attestation relative à la créance détenue sur la société Azur Promotel par la S.C.I. Marseille 12<sup>ème</sup> - Boulevard des Libérateurs
- Attestation relative à la créance détenue sur la société Azur Promotel par la S.C.I. Marseille 13<sup>ème</sup> - Traverse les Martegaux
- Attestations relatives aux montants du bénéfice net et des capitaux propres utilisés pour le calcul de réserve spéciale de participation des salariés aux résultats de l'entreprise adressée à l'entité Kaufman & Broad G.I.E.



Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous confirmons que Denis Thibon sera responsable du dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Denis Thibon*

Associé

ERNST & YOUNG Audit